

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW – Code 01*Prévenir le décrochage scolaire***UN FONDS DE 400 MILLIONS DE DOLLARS POUR DES PROJETS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ**

Québec, le 11 mars 2009 – Le ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, est heureux d'annoncer le dépôt du projet de loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants. Ce fonds, qui découle d'un partenariat novateur avec la Fondation Lucie et André Chagnon, est l'une des mesures importantes pour donner aux enfants de milieux défavorisés toutes les chances de réussir et de prévenir le décrochage scolaire.

Le Fonds pour le développement des jeunes enfants prévoit consacrer 400 millions de dollars sur dix ans à des initiatives locales qui contribueront au développement des enfants âgés de 5 ans ou moins vivant en situation de pauvreté. Les projets qui seront financés par ce fonds devront favoriser le développement des enfants, tant sur le plan physique que sur les plans psychologique, cognitif, langagier, moteur, socioaffectif, social et autres, et les préparer à la scolarisation.

« Soutenir le développement des enfants dès leurs premières années de vie est crucial. C'est l'objectif que nous poursuivons avec le Fonds et je suis très fier qu'il soit partagé par la Fondation Lucie et André Chagnon. Le dépôt de ce projet de loi est un pas important en vue d'offrir à nos enfants un avenir meilleur », a déclaré le ministre de la Famille, M. Tony Tomassi.

Sur une période de dix ans, le gouvernement du Québec consacrera 15 millions de dollars par année à ce fonds, pour un total de 150 millions de dollars, qui proviendront des revenus générés par la taxe sur les produits du tabac. Pour sa part, la Fondation Lucie et André Chagnon y versera 250 millions de dollars, soit 25 millions annuellement. Ce partenariat se concrétisera par la création d'une société constituée spécialement pour la gestion du fonds, sur le modèle du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie.

« Pour notre fondation, agir tôt auprès des jeunes enfants est essentiel. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons participer aux initiatives du gouvernement du Québec qui vont en ce sens », a souligné M. André Chagnon.

Grâce à ce nouveau partenariat avec la Fondation Chagnon, le gouvernement du Québec désire mobiliser les communautés locales. Sont invités à présenter des projets les organismes communautaires Famille, les services de garde, les écoles, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les municipalités, pour ne nommer que ceux-là.

« La famille est au cœur des priorités de notre gouvernement et avec cette nouvelle entente, nous réitérons notre volonté de soutenir les familles de partout au Québec en mettant en commun l'expertise des ressources de la communauté. Ces ressources sont une force indéniable pour le développement des jeunes enfants qui vivent en situation de pauvreté, une force qui contribuera, j'en suis certain, à offrir le meilleur à nos enfants, notre avenir », a affirmé le ministre Tomassi.

Source : Isabelle Mercille
Attachée de presse
Cabinet du ministre de la Famille
514 778-3630